

santé au travail

*nous ne voulons pas
perdre notre vie
à la gagner!*

→ Le 28 avril 2023 est la journée internationale de la santé au travail qui permet de promouvoir la prévention des accidents et des maladies professionnelles dans le monde entier.

En France, la pandémie de Covid et les mobilisations contre le projet de réforme des retraites ont mis en évidence une situation très détériorée sur les conditions de travail. Parmi les pires pays d'Europe en fréquence d'accidents du travail et de risques liés au travail, trois facteurs sont mis en cause : la pression et la charge de travail, la gestion public-client, le manque de communication et de coopération.

Intensification du travail, augmentation du temps de travail, porosité entre la sphère professionnelle et la sphère privée, travail en flexoffice, conflits de valeurs, risques socio-organisationnels... L'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT-CGT), appelle à se saisir de cette journée pour mettre en visibilité la dégradation de nos conditions de travail et les contraintes physiques et mentales que nous subissons sur nos lieux de travail.



Au même titre que les autres salarié·es, nous subissons des conditions de travail en constante dégradation. Dans le secteur privé le management par les coûts et la chasse aux temps morts induits par le « lean management » accélèrent fortement nos rythmes de travail. Dans le secteur public la baisse drastique de nos moyens conduit au sous-effectif et à de fortes tensions avec les usager·ère·s.

* Tous les chiffres ci-dessous proviennent des deux baromètres Viaoice-Secafi pour l'Ugict-CGT réalisés en 2022 intitulé « Opinions et attentes des techniciens et professions intermédiaires » et « Opinions et attentes des cadres ».

En tant qu'encadrant·es, notre responsabilité peut être engagée vis-à-vis des équipes dont nous avons la charge, y compris au pénal, sans pour autant que nous disposions des marges de manœuvre pour accomplir nos missions.



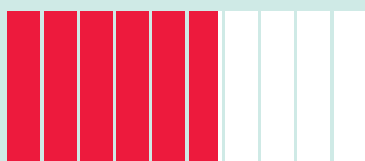
En 2022

53%
des professions intermédiaires
et

62% 65% 61% 57% 58%

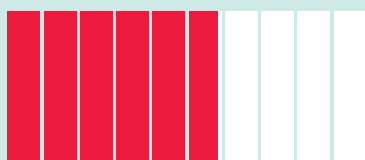


Le plus inquiétant vis-à-vis de ces chiffres est qu'ils ne descendent jamais sous les 50%... La charge de travail s'accumule donc et augmente depuis des années* !



58%
des cadres
estimaient que leur charge
de travail avait augmenté
par rapport à l'année d'avant*.

Face à l'augmentation et à l'intensification de la charge de travail nous sommes nombreux·ses à travailler plus, pour pouvoir atteindre nos objectifs et remplir nos missions. Cela conduit à une explosion de notre temps de travail.

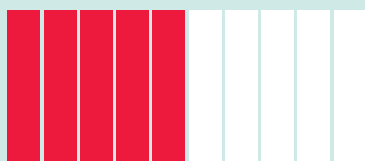


En 2022

58%
des professions intermédiaires
et techniciennes
déclaraient travailler plus de
39 heures par semaine*.



Concernant les cadres, ces heures supplémentaires se cumulent au fait que 56% des personnes interrogées affirment être dérangées pendant leurs jours de congés*.



42%
des cadres
disaient travailler plus
de 45 heures par semaine*.

Forfait-jour, absence d'accord ambitieux et contraignant pour les entreprises sur le droit à la déconnexion, télétravail non encadré : c'est un cocktail explosif pour nos conditions de travail.

**Travailler jusqu'à 64 ans dans ces conditions ?
C'est non !**

Dans certains secteurs nous sommes également exposé·es à des risques physiques importants comme le bruit, les risques chimiques ou biologiques, le travail posté avec des horaires atypiques. C'est ainsi particulièrement le cas des professions intermédiaires des industries électriques et gazières et du secteur de la santé. Nous refusons de tomber malade à cause du travail, nous exigeons le droit à travailler en bonne santé. Il faut réduire notre temps de travail et un véritable droit à la déconnexion, comme le réclament 63% des professions intermédiaires et 69% des cadres en 2022 (baromètres Ugict). Il faut des moyens pour la prévention des risques professionnels sur nos lieux de travail : la réinstauration des Chsct et des recrutements massifs dans la médecine et l'inspection du travail.

Si autant d'ingés, cadres, techs et professions intermédiaires sont opposé·es à la réforme des retraites du gouvernement et se mobilisent dans la rue et par la grève depuis le 19 janvier 2023 c'est que nous savons que nous ne pourrons pas travailler dans ces conditions jusqu'à cette âge-là !

»»»» *Nous voulons un droit au repos avec la possibilité de partir en retraite à partir de 60 ans avec 75% du dernier salaire. Nous nous mobiliserons jusqu'au retrait de cette réforme.*



le vendredi 28 avril



Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

